

INFORMATIONS POST AGO

Tunisie Leasing et Factoring
Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord
1082 Tunis

Suite à la réunion de son assemblée Générale Ordinaire, la société Tunisie Leasing publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées
- Le Bilan après affectation du résultat comptable
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2023 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser la somme de 5.321.985 dinars au compte report à nouveau les capitaux propres antérieurs au 31 décembre 2013 ci-dessous :

- Les autres réserves pour un montant de 3.776.843 dinars,
- La prime d'émission pour un montant de 554.987 dinars,
- Le boni de fusion pour un montant de 990.155 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser au compte report à nouveau les réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500.000 dinars, devenues libres au cours de cette année.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires un montant de 11.880.000 Dinars à prélever sur les capitaux propres de Tunisie Leasing et Factoring antérieurement à 2013 à hauteur de 5.321.985 dinars et 6.558.015 sur les capitaux propres postérieurs à 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2023 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2023	24 314 809
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	82 514 289
(+) Réserves spéciales de réinvestissement devenues libérées au cours 2023	500 000
Total	107 329 098
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	6 000 000
Bénéfice disponible	101 329 098
(+) Réintégration prime d'émission, autres réserves et boni de fusion antérieure à 2013	5 321 985
Bénéfice distribuable	106 651 083
(-) Dividendes provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs (provenant de la prime d'émission autres réserves, boni de fusion, résultats reportés)	5 321 985
(-) Dividendes provenant des résultats reportés postérieurs à 2013	6 558 015
Solde du report à nouveau	94 771 083

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne pouvoir au Directeur Général, pour fixer la date de mise en distribution.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

À la suite de son élection, en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires de Tunisie Leasing et Factoring, par l'Assemblée Élective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17 janvier 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur Ahmed HENTATI en tant qu'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois ans (2024-2026). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Administrateurs vient à échéance lors de la présente Assemblée. En conséquence elle désigne comme Administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

- Ahmed EL KARM ;
- Karim BEN YEDDER ;
- SOCIETE P.G.I Holding ;
- AMEN BANK ;
- ASSURANCE COMAR ;
- SOCIETE PARENIN ;
- SOCIETE PARTNER INVESTMENT ;
- SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS ;
- SOCIETE MENINX HOLDING ;
- Amel BEN RAHAL (Membre indépendant) ;
- Molka SLIMANE (Membre indépendant).

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne les Sociétés FINOR et ECC MAZARS en qualité de Commissaires aux Comptes chargés de remplir la mission qui leur est conférée par la loi et les statuts, pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

Les Sociétés représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire, respectivement par Messieurs Mustapha MEDHIOUB et Borhen CHEBBI déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et déclarent en outre, qu'ils n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit pour à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas Cent vingt (120) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II – LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	31/12/2023	31/12/2022
Caisse et avoirs auprès des banques	9 963 548	7 590 211
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	735 156 717	677 055 627
Acheteurs factorés	183 033 731	169 890 887
Portefeuille titre commercial	32 685 000	59 226 129
Portefeuille d'investissement	64 627 384	59 282 678
Valeurs Immobilisées	9 528 921	9 904 609
Autres actifs	7 716 642	11 352 410
TOTAL DES ACTIFS	1 042 711 943	994 302 551
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	31/12/2023	31/12/2022
PASSIFS		
Concours bancaires	840 474	620 740
Emprunts et dettes rattachées	611 661 216	619 126 888
Dettes envers la clientèle	21 325 356	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	110 803 309	77 419 339
Autres passifs	54 625 749	44 347 284
TOTAL DES PASSIFS	850 802 630	814 793 121
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	54 000 000	54 000 000
Réserves	43 138 230	42 995 143
Résultats reportés	94 771 083	82 514 286
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	191 909 313	179 509 429
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 042 711 944	994 302 551

III – L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

	<i>Capital Social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Boni de fusion</i>	<i>Réserve Légale</i>	<i>Autres Réserves</i>	<i>Subvention d'investissement</i>	<i>Réserves spéciales de réinvestissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Modification comptable</i>	<i>résultat de la période</i>	<i>total des capitaux propres</i>
Solde au 31 Décembre 2023 avant Affectation	54 000 000	11 851 862	10 870 951	5 400 000	3 776 843	78 375	10 982 184	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre							(500 000)	500 000			-
Réintégration prime d'émission		(554 987)						554 987			-
Réintégration autres réserves					(3 776 843)			3 776 843			-
Réintégration de Boni de fusion			(990 155)					990 155			-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024							6 000 000	18 314 809		(24 314 809)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Modification comptable											
Solde au 31 Décembre 2023 après Affectation	54 000 000	11 296 875	9 880 796	5 400 000	-	78 375	16 482 184	94 771 083	-	-	191 909 313

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026	Président du Conseil de Surveillance MAGHREB LEASING ALGERIE	AMEN BANK, ALIOS, SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLF FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026	Directeur Général PGI HOLDING	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY , STLV
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général AMEN CAPITAL	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
AMEN BANK	M. Mehrez RIAHI	Administrateur	2024-2026	Néant	AMEN INVEST
COMAR Assurances	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026	Directeur Général HAYETT Assurances	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026	Directeur Général Société Parenin	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026	Directeur Général MED FACTOR	AGROMED, SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLA	Administrateur	2024-2026	Néant	Néant
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026	Gérante de KLL Advisory	Néant
Amel BEN RAHAL	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Néant	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Molka SLIMANE	Elle-même	Administrateur indépendant	2024-2026	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"	Néant
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026	Néant	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"